

frapper Chalamont, en 1419, d'un impôt de trois cents livres (1), somme considérable pour ces temps.

Le second, c'est que, par un acte du 26 juin 1401, que j'ai vu aux archives de Dijon, Jean de Bourbon passa procuration aux fins d'engager ou d'aliéner les châteaux de Chalamont et de Trévoux ; ce qui toutefois ne fut pas effectué.

A peine la mort de Jean de Bourbon fut-elle parvenue à son fils Charles, que celui-ci, sous un frivole prétexte d'inexécution des conventions du mariage de sa sœur Agnès avec le duc Philippe de Bourgogne, profitant de l'absence de ce dernier, occupé en Picardie, pénétra jusque dans la Franche-Comté, et s'empara de vingt forteresses ou châteaux qui furent pris au dépourvu.

Ce fut une grande faute, dont les suites ne tardèrent pas à retomber terribles sur nos pays !

Philippe, ayant regagné la Bourgogne, chassa bien vite de ses États Charles de Bourbon, qui alla se renfermer à Villefranche où il fut assiégé par les Bourguignons. Ceux-ci, abandonnant cette place qu'ils ne pouvaient espérer de prendre, se portèrent sur Belleville qu'ils firent capituler, et de là se répandirent dans les Dombes, allant droit à la forteresse de Chalamont, qu'ils forcèrent à se rendre à discrétion. Le seigneur de Hautbourdin, qui commandait cette expédition, fit pendre cent des malheureux prisonniers qui s'étaient rendus à lui (2). Ceci se passait en 1434.

(1) Montmerle fut taxé à 160 livres ; Beaugard à 160 ; Villeneuve à 60 ; Toissey, 200 Lent, 180 ; à Chalamont, 300. (Manuscrit de GACON.)

En ces temps, le numéraire était fort rare en Dombes, de même qu'en France. Charles de Bourbon, fils de Marie de Berry, se trouvait mêlé à toutes les intrigues du Dauphin, qui régna plus tard sous le nom de Louis XI. L'affaiblissement des monnaies n'avait pas peu contribué à accroître les malheurs et les désordres de la France. Cet affaiblissement était tel que le marc d'argent, qui valait 5 livres 16 sols au commencement du règne de Charles VI, s'était élevé en 1420, à 18 livres.

(2) HISTOIRE DE BOURGOGNE, par M. DE BARANTE, t. 5, p. 419.